



## Préparation au concours d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles)

Diplôme de niveau 3 (ancien niveau V) – Ministère du travail de la santé et des solidarités



  
PRÉPARATION CONCOURS ATSEM  
( AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES )

175 Avenue de Prades - 66000 Perpignan  
09.52.27.34.71 - contact@academielax.com

**Objectifs pédagogiques :** S'entraîner pour le concours, repérer les attendues des jurys, connaître les spécificités des différentes épreuves

**Public :** Tout public

**Prérequis :** Niveau 3

**Equipe pédagogique :** Formateurs qualifiés

**Méthodes et moyens pédagogiques :** Alternance entre cours théoriques, ateliers et mises en situation

**Positionnement du stagiaire et individualisation du parcours de formation :** Entretien de positionnement avec le conseiller formation et /ou le formateur.

**Sanction de la formation :** Attestation de fin de formation et diplôme si validation

**Suite de parcours :** Emploi au sein d'une école, titularisation dans la fonction publique. Depuis le décret de 2018, les ATSEM peuvent bénéficier de passerelles pour accéder au cadre d'emploi d'agents de maîtrise ainsi qu'à la catégorie B et obtenir un poster d'animateur territorial.

**Suivi et évaluation de la formation :** Feuilles d'émargement, évaluation des acquis en cours de formation.

### Le métier d'ATSEM

(Ministère du travail de la santé et des solidarités)

Qui sont les ATSEM ?

- - Agents de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale, 87% sont titulaires.
- - Ils sont 51 700 dont 99,6% de femmes, un sur cinq a plus de 55 ans.

(Source : Insee, SIASP au 31 décembre 2011)

### Quel est le rôle de l'ATSEM ?

- Appartenant au secteur social de la filière médico-sociale, le cadre d'emplois des ATSEM est classé en catégorie C (fonction d'exécution niveau 3). Le statut particulier de l'ATSEM est prévu par le décret n° 92-850 modifié du 28 août 1992.

Celui-ci précise que :

« Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles » (ATSEM) sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants. Les agents spécialisés des écoles maternelles participent à la communauté éducative.

- Affectées dans les classes et placées sous l'autorité fonctionnelle du personnel enseignant pour leurs tâches quotidiennes, les ATSEM dépendent de l'autorité territoriale.

## La journée type d'une ATSEM

-L'accueil et l'animation

-Certaines activités de l'ATSEM se déroulent en dehors du temps scolaire (heures légales). Il s'agit essentiellement des garderies du matin, du soir et du temps du repas.

-Ces actions doivent s'inscrire dans la cohérence du projet d'école en conservant, pour chaque ATSEM, des possibilités d'initiatives.

-Elles se dérouleront dans l'enceinte des locaux scolaires (salles d'activités, bibliothèque, etc....), de préférence en dehors des salles de classe, dans le respect du planning d'utilisation des lieux. Ce planning est établi par le directeur d'école. Il sera alors communiqué au personnel et au conseil d'école.

(Source : Extrait de la Charte des Atsem publié par le Centre de gestion 17 de la fonction publique territoriale)

## Prérequis :

-Être titulaire du diplôme du CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance

-Justifier d'une qualification reconnue comme équivalente. Ensuite, vous devez suivre une procédure de reconnaissance de l'expérience professionnelle ou de prise en compte d'autres diplômes que le CAP Petite Enfance.

- Comme pour tous les autres concours français, pour vous présenter au concours d'ATSEM, il est nécessaire :

- Être âgé d'au moins 16 ans (aucune limite d'âge maximale),
- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un État membre de la communauté européenne visé par l'article 1er du décret n° 94-163 du 16 février 1994 modifié, ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen.
- Jouir de vos droits civiques en France ou dans l'État dont on est ressortissant.
- Ne pas avoir de casier judiciaire (bulletin n°2) portant des mentions incompatibles avec l'exercice de ses fonctions.
- Être en position régulière au regard des obligations du Service National ou celles du pays dont ils sont ressortissants. (Journée d'appel à la défense)
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice des fonctions.

## Programme :

<i>Le rôle et la place de l'ATSEM</i>	<i>Connaître les diverses missions de l'ATSEM, ses rôles éducatifs, préventif, d'accompagnement de l'enfant. Connaître les spécificités de l'école maternelle : scolarisation des enfants, rythmes scolaires, les programmes, les domaines d'apprentissage, l'évaluation des élèves. Travailler la dimension relationnelle du métier : les rôles respectifs de l'ATSEM et de l'enseignant, les ATSEM et l'équipe éducative, les relations avec les parents. Etablir une communication adaptée en lien avec les différentes missions de l'ATSEM (familles/enseignant).</i>
<i>L'organisation et le fonctionnement des collectivités</i>	<i>Connaître les institutions, l'organisation administrative de l'État, le fonctionnement des collectivités territoriales Connaître les spécificités de la fonction publique, les droits et devoirs des fonctionnaires.</i>
<i>Le développement de l'enfant</i>	<i>Connaître les étapes du développement de l'enfant (le développement global, le langage, le repas, le sommeil...); les différents troubles ou dysfonctionnements chez l'enfant, Les divers handicaps et leur prise en charge Travailler autour de la communication et les modes relationnels dans l'enfance, les comportements des enfants dans le groupe, dans les jeux de rôles</i>
<i>L'alimentation de l'enfant</i>	<i>Connaître les sources et besoins nutritionnels de l'enfant ; les règles de l'équilibre alimentaire Connaître les troubles alimentaires, les régimes et allergies alimentaires, s'adapter en fonction de son culte et des choix éducatifs des parents S'adapter aux rythmes de l'enfant lors de sa prise de repas.</i>
<i>L'hygiène et la sécurité</i>	<i>Connaître les produits de soins courants, d'hygiène, d'alimentation et d'entretien, les règles de sécurité Maîtriser les techniques de soins d'hygiène et de préparation des repas ; d'entretien du matériel et des locaux Maîtriser les techniques et soins de premiers secours.</i>
<i>Préparations aux entretiens</i>	<i>Connaître les spécificités de l'épreuve orale. Se questionner sur sa posture de stagiaire auprès des enfants, des familles et de l'équipe enseignante. Apprendre à structurer ses réponses lors de l'épreuve orale et à s'exprimer devant un jury.</i>
<i>Évaluation des connaissances et des compétences</i>	<i>Concours blancs écrits et oraux blancs qui reflètent la réalité du concours</i>

### Les différents types de concours

Les 3 concours pour pouvoir accéder au cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés de 1ère classe des écoles maternelles ne s'adressent pas aux mêmes candidats :

- Concours externe : ce concours représente au moins 60% des postes à pourvoir. Il vise les candidats qui remplissent les conditions de diplôme ou de niveau d'étude exigées par ledit concours et les conditions générales d'accès à la fonction publique.
- Concours interne : il vise les candidats déjà fonctionnaires ou agents publics. Ces derniers doivent justifier d'une expérience professionnelle ou d'une durée de services déterminée dans l'administration. 30% maximum des postes
- Troisième concours : En clair, c'est ce concours que les assistantes maternelles n'ayant pas le CAP petite enfance et ne pouvant pas faire de validation des acquis de l'expérience pourront désormais passer. Le troisième concours avec épreuves est ouvert aux candidats justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 4 ans auprès de jeunes enfant 5 et 10% des postes

Déroulement des différents concours

Modalité de suivi : Présentiel

Nombre d'heures en centre : 100H (face à face pédagogique et préparation pour le concours) /le mercredi de 09h00 à 12 h00 et de 13h30 à 15h30.

Lieu de formation : Académie Lax – 175 Avenue de Prades, 66000, Perpignan

Accès à la formation et coût : Auditeurs libres/différents types de financement (nous consulter)

Contact : 09.52.27.34.71/contact@academielax.com